

Plaisir d'**H**abiter

N°8

DÉCEMBRE 2016

CADRE DE VIE

Embellissez la vie dans votre quartier, devenez locataire relais !

Arriver dans un nouveau logement, un nouveau quartier n'est pas toujours facile.

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux habitants et de favoriser le vivre ensemble, France Loire propose, aux locataires habitant dans une résidence, de créer un réseau de « Locataires relais ». ♦

Intéressé(e) ? Découvrez les missions d'un locataire relais dans le document joint ou contactez le 04 70 48 21 56.

BRÈVE

J'AIME MA TRANQUILLITÉ, MON VOISIN AUSSI !

Quatre options pour agir en cas de trouble de voisinage.

- **Premier réflexe : dialoguer**
Privilégiez les démarches amiables (discussions, lettres...). Le dialogue, même s'il apparaît compliqué, permet de mieux se comprendre et de trouver une issue.
- **Contactez France Loire : l'agence ou le gardien.** Une fiche de signalement est à votre disposition pour décrire les nuisances.
- **Contactez la police ou la gendarmerie (le 17)**
Uniquement en cas de troubles de voisinage répétés ou si votre sécurité est menacée.
- **Recourir à un conciliateur de justice (gratuit).**

RENCONTRES

Souvenirs 2016

Entretenir de bonnes relations avec son voisinage, c'est important et à tout âge ! Une idée d'animation ? Contactez votre agence France Loire ou écrivez à projetanimation@franceloire.fr ♦



Résidence de La Tour à Gannat (03)



Résidence Dame des Prés et clos Le Jolan à Cusset (03)



Résidence Val de Chers à Guéret (23)

Des locataires visitent l'agence de Vichy



Le 22 juin, l'équipe de l'agence France Loire de Vichy inaugurerait ses nouveaux locaux plus spacieux et confortables, en présence de Laurent Lorrillard, directeur général de France Loire et d'une trentaine d'habitants. ♦



Maîtrise des charges : nos solutions

Pour comprendre sa consommation et diminuer ses charges locatives, un coup de pouce est parfois bienvenu. France Loire vous conseille et vous accompagne. ♦

En moyenne
17 %
de diminution
du niveau de
consommation d'eau
pour les locataires
suivis.



Entretien ménager optimisé dans les résidences

Dix sites dans l'Allier, le Cher et le Loiret, présentant les coûts d'entretien des parties communes les plus onéreux, expérimentent, actuellement, un plan d'actions pour optimiser les charges.



UN SUIVI DES CONSOMMATIONS D'EAU

Pour les habitants en surconsommation, un conseiller France Loire mesure l'évolution de la maîtrise des consommations d'eau. En plus des analyses avec un système de relève du compteur d'eau et de la mise en place d'un dispositif d'alerte fuite, il estime le montant de la provision d'eau avec le calculateur « Ecol'eau », sensibilise aux éco-gestes, prévoit des travaux et réalise des bilans personnalisés.



CHAUFFAGE, DES DISPOSITIFS D'AIDE EXISTENT

France Loire accompagne les ménages aux revenus les plus modestes, qui sont éligibles aux dispositifs d'aide financière comme l'attribution du tarif de première nécessité (TPN) pour l'électricité et le tarif spécial de solidarité (TSS) pour le gaz naturel. Ces dispositifs sont, dans la majorité des cas, automatiques pour les ayants droit.

À vous de jouer !



1

Mon réfrigérateur aime la chaleur.

VRAI ou FAUX

2

Entretien régulier de ma chaudière = santé, sécurité et économies.

VRAI ou FAUX

3

Les appareils électriques en veille consomment de l'énergie.

VRAI ou FAUX

1 - FAUX - Dans la cuisine, évitez de placer le réfrigérateur à côté du four, d'un radiateur ou des plaques de cuisson. L'ensablement direct est aussi déconseillé. Selon la classe climatique (SN, N, ST, T), les performances du réfrigérateur pourraient être altérées. Pensez également à déposséder la grille arrière deux fois par an ! • 2 - VRAI - Un entretien régulier réduit le risque de panne, prévient les émissions de monoxyde de carbone et améliore son efficacité. • 3 - VRAI - Déconnectez vos appareils en veille et réalisez une économie de 10 % sur votre facture. L'astuce : raccordez vos appareils à une multiprise avec un interrupteur ou à une prise intelligente dite "coupe-veille".

Tout savoir sur mon avis d'échéance

À la fin de chaque mois, vous recevez votre avis d'échéance. Il vous indique le montant du loyer et des provisions pour charges à régler ainsi que la date de paiement. Vous payez votre loyer à «terme échu», c'est-à-dire pour le mois qui vient de s'écouler.

Vous rencontrez des difficultés financières ? Contactez votre agence ! Un conseiller spécialisé est là pour étudier avec vous votre situation et trouver des solutions. ♦

Paiement facile !
 Vous souhaitez payer votre loyer par prélèvement automatique ? Adressez un relevé d'identité bancaire (RIB) à votre agence France Loire.

- 1 Période de l'avis d'échéance
- 2 Montant du loyer pour le mois, hors charges et avant déduction des APL
- 3 Provision sur charges
- 4 Déduction de l'aide au logement versée directement à France Loire
- 5 Total à payer
- 6 Identifiant de votre espace client sur www.franceloire.fr



De locataire à propriétaire : pourquoi pas vous ?

Depuis 2008, plus de 250 locataires France Loire sont devenus propriétaires de la maison qu'ils habitaient ou d'un autre logement de France Loire. Parmi eux, M. et Mme JAMON, anciens locataires et heureux propriétaires de leur logement à Avermes (03) depuis le mois d'août dernier, témoignent. ♦

Pourquoi avez-vous choisi d'acheter le logement dont vous étiez locataires ?

À notre emménagement, nous avons été informés que France Loire proposait des logements à vendre. Notre maison nous plaisait beaucoup, nous y étions bien et lorsque nous avons su que nous pouvions l'acheter, nous n'avons pas hésité.

Qu'avez-vous apprécié le plus chez France Loire au cours de votre démarche d'achat ?

L'écoute. Notre interlocutrice, la conseillère de l'agence de Vichy qui nous a suivis, a su nous rassurer et nous accompagner, ce que nous avons beaucoup apprécié, d'autant plus qu'il s'agissait de notre première acquisition.

Diriez-vous que vous êtes aujourd'hui, votre mari et vous, des propriétaires satisfaits ?

Oui, car maintenant, nous sommes vraiment bien chez nous !



INFOS

02 48 665 655
acheter@franceloire.fr

Retrouvez tous les logements en vente sur www.franceloire.fr

SÉCURITÉ

Comment entretenir mon détecteur de fumée ?



Votre détecteur autonome avertisseur de fumée ou DAAF peut vous sauver la vie. Il est important de le tester régulièrement et de prévenir votre agence France Loire de tout dysfonctionnement. ♦

1
FOIS PAR
SEMAINE

Dépoussiérez délicatement l'extérieur du DAAF en utilisant l'embout brosse de votre aspirateur ou un chiffon sec.

Pour être efficace, le DAAF doit rester propre et sans poussière.

1
FOIS PAR
MOIS

Testez le signal d'alarme et le système de détection d'incendie en appuyant quelques secondes sur le bouton de test du DAAF, jusqu'à ce que l'alarme retentisse.

N'utilisez aucune autre méthode de test (allumette, cigarette, briquet...).

Avertissez immédiatement votre agence France Loire dès que :

- le témoin lumineux rouge ne clignote plus,
- le bouton de test ne déclenche pas le signal d'alarme,
- le DAAF émet un bip d'alerte intermittent. Ce signal signifie que la pile est à changer. Ne tentez pas de la changer vous-même au risque de détériorer le matériel. ♦



LE CONSEIL FRANCE LOIRE

Envie de changer de décoration intérieure ? Pensez à protéger le DAAF de la peinture pour ne pas perturber son fonctionnement.



Retrouvez le guide «Un détecteur autonome de fumée : ça peut vous sauver la vie !» auprès de votre agence France Loire et dans votre espace client sur le site Internet www.franceloire.fr.

INFOS UTILES

Restons en contact !

Afin de vous simplifier la location et de vous garantir un service de proximité au quotidien, de nouveaux interlocuteurs sont à votre écoute.

Retrouvez ces informations dans votre espace client sur www.franceloire.fr et auprès de votre agence. À y découvrir également, nos engagements de service ! ♦

VOS CONTACTS UTILES

AGENCE MONTLUÇON

04 70 28 81 70

AGENCE MOULINS

04 70 48 22 80

AGENCE VICHY

04 70 31 27 56

URGENCE TECHNIQUE GRAVE

09 70 809 300

Hors horaires d'ouverture d'agence - Permanence téléphonique

AU QUOTIDIEN

BIEN CHEZ MOI, BIEN DANS MA RÉSIDENCE !

Je gère mes déchets.

Après les fêtes de fin d'année,
je dépose mon sapin :

- à une déchetterie
- à un point de collecte de la Ville
- au magasin d'achat
(certains vendeurs reprennent les sapins qu'ils ont vendus)



ENQUÊTE

LE SUPPLÉMENT DE LOYER SOLIDARITÉ

Au cours du bail, les revenus des locataires peuvent évoluer et dépasser le plafond de ressources fixé lors de l'attribution du logement. C'est pourquoi, chaque année, France Loire réalise une enquête supplément de loyer de solidarité (SLS).

Les locataires concernés par cette enquête obligatoire recevront un courrier à renvoyer complété à leur agence France Loire (questionnaire et photocopies des pièces justificatives).

Les informations communiquées permettront de calculer l'éventuel dépassement du plafond de ressources et de déterminer s'ils sont redevables du SLS. ♦

ENQUÊTE

CONTRIBUEZ À L'ÉVOLUTION DES SERVICES FRANCE LOIRE !

Du 15 octobre au 15 décembre 2016, une enquête de satisfaction a été effectuée par la société Règle de Trois pour France Loire. **L'objectif ?** Mieux comprendre vos besoins et vos attentes afin de vous faciliter le quotidien dans les logements France Loire. Réalisée auprès de 1 500 locataires choisis au hasard, cette enquête téléphonique est anonyme. ♦

Plaisir d'Habiter

Publication à destination des locataires de France Loire. Dépôt légal et parution ISSN 2425-2751
Siège 33 rue du Fbg de Bourgogne | 45005 Orléans Cedex 1
www.franceloire.fr | magazine@franceloire.fr
Directeur de la publication Laurent Lorrillard
Responsable de la rédaction Service Communication
Design graphique et réalisation Julio Gallegos - www.jul.fr
Crédits photos Vincent Roche, Le Toit à Vaches, Fotolia
Impression Prévost Offset